

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 AVRIL 2011

Convocation du 18 AVRIL 2011

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation comptes administratifs dressés par le Maire (budgets commune et assainissement)
- Approbation comptes de gestion dressés par le Maire (budget commune et assainissement)
- Travaux forestiers : programme d'actions 2011
- Attributions de subventions
- Vote des taxes locales
- Autorisations spéciales d'absences du personnel
- Communications diverses,
- Questions diverses

Sous la présidence de Mme Sylviane MOLINARO, Maire

Étaient présents : M. Alain GALLET, M. Roger KAOUA, M^{lle} Alexandra GUILLOT, M. François NOËL, M. Bernard LEBLANC, M. Hugues SAULET,
Absents excusés : M. Mathieu PLAIT, Mme Catherine VIGNERON
Absents : M. Nicolas METTETAL, M. Romain JOLIVET

Secrétaire de séance : M. Alain GALLET

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil.

Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour « dissolution de l'A.F.R. de Chassy » (*Association Française de Remembrement*)
 Les membres approuvent.

DISSOLUTION DE L'A.F.R. de CHASSY

Madame le Maire expose que les A.F.R. créées antérieurement au 3 mai 2006 doivent se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 – décret d'application n° 2006-504 du 3 mai 2006 et adopter de nouveaux statuts. Ces Associations sont créées dans un but bien précis ; les opérations de remembrement. Il est manifeste que l'objet en vue duquel l'A.F.R. de CHASSY a été créé est épuisé puisque le remembrement réalisé sur le territoire de la commune est terminé depuis 1953 et qu'il ne subsiste aucun prêt ; il conviendrait donc de la dissoudre...

Il est à noter que depuis de nombreuses années, les chemins de l'AFR sont (faute de moyens financiers suffisants) entretenus par la

Commune et par les exploitants agricoles quand il s'agit de gros travaux de réfection ...

Considérant que les membres de l'AFR de CHASSY réunis en session le **6 avril 2011** ont décidé par délibération, de dissoudre l'association et en application de l'article L.616-6 du code rural,

- de proposer au conseil municipal l'incorporation dans la voirie rurale des chemins d'exploitation et les fossés créés dans le cadre des travaux connexes au remembrement (voir annexe 1), cette cession étant gratuite.

- de verser à la commune de CHASSY le solde des avoirs financiers de l'association foncière soit 3 070.98 €.

- de céder à la commune de CHASSY l'ensemble de l'actif,

- de transférer le bail en cours consenti à Monsieur Bernard MONTAGNE demeurant à VILLIERS-SUR-THOLON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE**

- que les équipements (annexe 1) soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R123-16 du Code Rural.

- que les avoirs de l'association soient versés à la commune,

- que le bail soit transféré au nom de la commune

APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS DRESSÉS PAR LE MAIRE

Budget communal

Après s'être fait présenter les comptes des recettes et des dépenses opérées sur l'exercice 2010 et sous la Présidence de M. Roger KAOUA, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2010 dressé par Madame le Maire, qui se solde au 31 décembre 2010 par :

- un EXCÉDENT de fonctionnement de 93 331.26 €

- un DÉFICIT d'investissement de 59 110.06 €

PREND note que les restes à réaliser de 2010 (dépenses et recettes engagées mais non encore réalisées) présente un solde négatif de 1 100 €

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement sur 2011 de la manière suivante :

- compte 1068 (investissement recettes) 60 210.06 €

- compte 002 (recettes de fonctionnement) 33 121.20 €

Budget annexe assainissement

Après avoir constaté qu'aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice 2010,

Sous la Présidence de M. Roger KAOUA, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2010 dressé par le Maire, qui se solde au 31 décembre 2010 par :

- un EXCÉDENT d'exploitation de 1.87 €

- un EXCÉDENT d'investissement de 877.08 €

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement sur 2011 de la manière suivante :

- compte 002 (report en recettes d'exploitation) 1.00€

- compte 001 (report en recettes d'investissement) 877.00€

TRAVAUX FORESTIERS : programme d'actions 2011

Le programme d'actions 2011 établi par l'O.N.F. s'élève à la somme HT de 3 970.00 € et se compose de :

- travaux de maintenance (accotements et talus, fauchage à l'épaveuse des lignes et sommières) pour 520.00 € HT
 - travaux sylvicoles parcelle 4a et 19a – cloisonnement mécanisé et dégagement manuel des régénérations naturelles pour 3 080.00 € HT
 - travaux divers : nettoyage d'une mare pour 370.00 €
- Le Conseil **APPROUVE** le programme dans sa totalité.

Par ailleurs, nous avons l'obligation de réaliser des cloisonnements de 4.00 ml tous les 20/24 ml. Le bois de ces cloisonnements ne présente pas d'attrait pour les affouagistes, la plupart étant de petit calibre ; leur coupe a été exécutée dans deux cloisonnements par les employés communaux. Le bois récupérable (environ 22/23 stères) a été stocké et sera mis en vente.

Le Conseil **PROPOSE** de faire des lots de **3 stères de bois à 100 € le lot – livré sur le territoire de la commune – un seul lot par foyer.**

Les personnes intéressées par cette proposition devront déposer leur candidature en mairie pour le 22 mai 2011 au plus tard : si plus de candidats que de lots un tirage au sort « en public » sera effectué.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS :

Deux nouvelles demandes de subventions ont été adressées ; après en avoir délibéré, le Conseil **DÉCIDE** de ne pas y donner suite dans la mesure où celles-ci émanent :

- d'un centre d'apprentissage de DIJON-LONGVIC dans lequel aucun élève domicilié sur la commune n'est inscrit,
- de l'Union sportive de Toucy où aucun mineur n'est licencié.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DÉCIDE d'admettre en « non valeur » la somme totale TTC de 166.71 € représentant quatre titres émis sur 2007, pour des factures d'eau et d'inscrire les crédits à annuler au compte 654 du budget unique 2011. Il est à noter que l'admission en « non valeur » n'efface pas la dette mais dégage seulement la responsabilité du Percepteur et ne lui interdit pas de poursuivre les redevables.

VOTE DES TAXES LOCALES

Mme le Maire présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011, reçu des Services Fiscaux.

La nouvelle fiscalité locale liée à la suppression de la taxe professionnelle a quelque peu modifié les bases de calcul. De ce fait, par rapport à 2010, la commune percevra les taxes suivantes :

- la C.F.E. : **Cotisation Foncière des Entreprises**,
- une partie de la C.V.A.E. : **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**,
- une partie de l'I.F.E.R. : **Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux**,
- l'intégralité de la TH : **Taxe Habitation**,
- l'intégralité de la T.F.N.B. : **Taxe Foncière sur le Non Bâti**

MAIS elle devra reverser un montant de ces taxes au titre du **F.N.G.I.R.** (**Fond National de Garantie Individuelle de Ressources**) : cette somme est une compensation pour les communes les plus défavorisées par la réforme.

Étude de l'État de Notification reçu des services fiscaux :

Les recettes espérées sans modification des taux (avec reconduction des taux votés en 2010) : **142 724 €**

- Les bases ont déjà été augmentées d'environ 2%

- Le taux de référence « communal » indiqué 18.23% de la taxe d'habitation comprend le taux communal voté en 2010 (9.95%) ajouté du taux départemental multiplié par 1.0340

- Le taux du foncier non bâti est celui voté en 2010 (12.88 %) multiplié à la base par 1.0485

- la C.F.E. correspond au taux relais communal 2010 + taux département et région 2009

- La C.V.A.E. espérée de 1 735 € est calculée sur les déclarations des entreprises 2010, qui seront revues en septembre : le montant pourra donc évoluer à la hausse ou à la baisse, suivant les révisions qui seront faites.

- Sur les recettes espérées du produit de ces taxes, la commune doit reverser au profit du **GIR** (Garantie Individuelle de Ressources) la somme de 37 415.00 €

Compte tenu des tous les éléments qui précédent,

Et dans la mesure où certaines réévaluations ont déjà été appliquées du fait de la réforme fiscale,

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux communaux des taxes pour 2011 et de reconduire ceux votés en 2010, (servant de base de calcul pour 2011) à savoir :

	bases impositions 2011	taux de référence communaux 2010	Produits à taux constants
Taxe habitation	389 100 €	18.23 %	70 933 €
Taxe foncière	296 700 €	12.88 %	38 215 €
Taxe foncière non bâti	48 400 €	36.82 %	17 821 €
C.F.E.	85 300 €	18.47 %	15 755 €
			142 724 €
Part à reverser au titre du FNGIR.....			37 415 €
RECETTES réelles pour les taxes 2011.....			105 309 €

VOTE DU BUDGET

• **Budget communal**

Tel qu'il avait été annoncé, le budget proposé par la Commission des Finances est « resserré » et ne retient en investissement que les actions déjà engagées sur les exercices précédents et non terminés. Une « réserve budgétaire » est seulement inscrite aux chapitres 21 (gros achats) et 23 (gros travaux).

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter, le détail des comptes, **APPROUVE** le budget principal 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 337 958 € en section de FONCTIONNEMENT

- 151 003 € en section d'INVESTISSEMENT

• **Budget annexe assainissement**

Le budget est reconduit tel qu'en 2010 : mais si nous voulons tenter d'inscrire notre dossier dans le prochain programme de l'Agence de l'Eau, il y a lieu sur 2011 de réfléchir à la constitution du dossier à présenter en 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** le budget annexe 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 1.00 € en section d'exploitation
- 877.00 € en section d'investissement

INFORMATIONS DIVERSES

▪ **Z.D.E. - Zone de Développement Éolien**

Une réunion s'est déroulée le 21 avril dernier avec les treize communes concernées afin de redessiner de nouveaux territoires en tenant compte des doléances de certaines communes.

En ce qui concerne CHASSY, le territoire approuvé par le Conseil le 04 septembre 2009 serait légèrement amputé sur la partie Chassy mais augmenté sur la partie Poilly.

De nouvelles dispositions réglementaires obligent également à prévoir un complément d'étude -non réellement chiffré à ce jour- mais qui pourrait aller de 1 500 € à 6 000 € (dépense répartie uniformément sur l'ensemble des 13 communes)

Le Conseil **DONNE un accord de principe** sur ce qui précède et attend de recevoir le plan d'ensemble des territoires modifiés afin de pouvoir en délibérer.

▪ **Sentiers de randonnée « sur les chemins de la résistance »**

La Communauté de Commune a décidé de prendre en charge la dépense relative à l'élaboration des itinéraires de ces chemins.

AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCES

Il appartient à chaque collectivité territoriale de fixer les autorisations d'absence à l'occasion de certains évènements. Il y a lieu d'établir un projet de délibération fixant les évènements et le nombre de jours choisi pour chaque évènement et de le soumettre au Comité Technique Paritaire de Centre de Gestion d'AUXERRE pour approbation.

La délibération définitive ne pourra être prise qu'après réception de cet accord.

objet	jours d'absence
MARIAGE	
Agent	5 jours
Enfant	2 jours
Ascendant	1 jour
DÉCÈS/OBSÈQUES	
Conjoint	3 jours
Enfant	3 jours
Père/Mère	1 jour
Beau père/Belle mère	1 jour
Autre ascendant	1 jour
MALADIE TRÈS GRAVE	
Conjoint	3 jours
Enfant	3 jours
Père/Mère	1 jour
Beau père/Belle mère	1 jour
Autre ascendant	1 jour
NAISSANCE/ADOPTION	3 jours
RENTÉE SCOLAIRE	facilités d'horaires

CONCOURS EXAMEN en rapport avec l'administration locale	jour de l'épreuve + éventuellement délai de route suivant lieu
DÉMÉNAGEMENT	1 jour

Séance levée à 22h00

DÉLIBÉRATIONS :

- n°2011/03 Compte administratif 2010 Budget principal
- n°2011/04 Compte de Gestion 2010 du Percepteur
- n°2011/05 Compte Administratif 2010 Budget annexe Assainissement
- n°2011/06 Compte de Gestion 2010 Budget annexe du Percepteur
- n°2011/07 Affectation du résultat Budget principal
- n°2011/08 Affectation du résultat Budget annexe
- n°2011/09 Taux des taxes locales pour 2011
- n°2011/10 Dissolution de l'AFR
- n°2011/11 Admission en non-valeur

INFORMATIONS DIVERSES

- **Distribution des bacs** des ordures ménagères et des recyclables vont être distribués à partir du lundi 9 mai 2011 sur le territoire communal. Pour tous renseignements et/ou précisions, veuillez contacter la communauté de communes de l'Aillantais au 09 60 04 34 18
- **Fermeture du secrétariat** : du jeudi 2 juin au samedi 4 juin inclus.
- **Four à chaux de CHASSY** : nous recherchons des photos et/ou documents qui auraient trait à l'existence du four à chaux de CHASSY.